

ABREUVEMENT EN ZONES HUMIDES ET FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU



©CEN Nouvelle-Aquitaine

AIDES TECHNIQUES DU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES ET FINANCEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre du programme Sources en action 3 qui vise à restaurer les milieux aquatiques du bassin amont de la Vienne, des **chantiers sur les exploitations agricoles** sont prévus.

Des aménagements pour le **franchissement des cours d'eau** (passages à gués, passages busés, passerelles...), pour l'**abreuvement des troupeaux** (puits filtrants, abreuvoirs, descentes aménagées...) peuvent être financés. Ces aménagements sont complétés par des clôtures permettant de protéger les ruisseaux.

Si vous avez un projet qui concerne un cours d'eau, une zone humide, un étang... vous pouvez contacter le PETR : Estelle GILLES, chargée de mission GEMAPI : 05.55.69.57.60 ou rivieresmb@gmail.com